

**DELEGATION DE Monsieur Nicolas FLORIAN**

**D-2016/131**

**Vente de l'emprise foncière sise 26 rue Arago à Activimmo.  
Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux propriétaire indivis de la parcelle cadastrée SI-59 sise 26 rue Arago, envisage sa cession sachant que son droit de propriété est amoindri par le droit de jouissance d'un tiers dénommé Monsieur Alain Hariau.

La parcelle SI-59 a été acquise par le biais d'un échange entre la Ville de Bordeaux et les consorts BOSDEDORE propriétaire de l'autre partie de la section SI n°59 (partie arrière du bâti et du non bâti) le 12 mars 1960 aux conditions suivantes:

- Le bâti en façade devait être démoli lors de la mise en alignement de la rue Arago et les propriétaires en conservaient la jouissance jusqu'à cette date.
- Puis le bien appartenant aux consorts BOSDEDORE, partie arrière, a été vendu par les consorts à Monsieur Hariau suivant acte du 10 janvier 1980, l'acte mentionnant les mêmes conditions

Lors de la rénovation du cadastre de la Ville de Bordeaux, les parcelles, celle appartenant à la Ville (60 m<sup>2</sup> environ) et celle appartenant à Monsieur Alain Hariau, qui correspond à la partie arrière du bâti et du non bâti ont été cadastrées sous une référence unique section SI numéro 59 pour une contenance de 1a 82ca

Les constructions n'ont jamais été démolies, Monsieur Hariau n'a pas entretenu la maison dont il conservait la jouissance et l'opération d'alignement de la rue est aujourd'hui abandonnée.

Considérant la promesse d'achat signée par Monsieur Hariau, dont il est le bénéficiaire, avec la société ACTIVIMMO dont le siège social est situé à Canéjan (33610) 9 allée de la Garenne par Monsieur Marty Bruno, en sa qualité de gérant, de la parcelle cadastrée SI n°59 d'une contenance de 182 m<sup>2</sup> pour un prix de 120 000 €;

Considérant l'une des conditions de levée d'option par le bénéficiaire de la PUA (Monsieur HARIAU) prévoyant l'autorisation du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, en sa qualité de propriétaire indivis, de la vente et la validation de la quote part du prix de vente revenant à la Mairie de Bordeaux, soit 36 600 €, et celle revenant à Monsieur Hariau, soit 83 400 €, ainsi que la prise en charge par Monsieur Hariau, seul, des frais de cette vente incombant au vendeur;

En conséquence afin de régulariser ce foncier de cette opération, nous vous demandons Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider:

- la cession à la société ACTIVIMMO et à toutes sociétés qui pourraient se substituer à elle dans l'opération et /ou dans le financement, des droits de la Ville de Bordeaux dans la parcelle cadastrée section SI n° 59 conjointement avec Monsieur HARIAU ; moyennant le prix principal global de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000, 00 €) revenant à la Ville de Bordeaux conformément à l'évaluation de France Domaine du 18 avril 2016, prorogeant d'une année l'avis du 12 mars 2015, à concurrence de TRENTE SIX MILLE SIX CENTS EUROS (36 600,00 €), et à Monsieur HARIAU à concurrence de QUATRE VINGT TROIS MILLE QUATRE CENTS EUROS (83 400,00 €), Monsieur HARIAU supportant seul les frais de cette vente incombant au vendeur
- l'ouverture de la recette correspondante au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours.

Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération y compris les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires

**ADOpte A L'UNANIMITE**







**D-2016/132**

**Transformations et ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, le tableau des effectifs, qui a été présenté lors de la réunion du Comité Technique du 3 décembre 2015, relève d'une obligation réglementaire. Il constitue la liste par filière, par cadre d'emplois, des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, distingués selon qu'ils sont à temps complets ou à temps non complet.

Ce tableau évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité. Aussi, un rapport récapitulant ces évolutions est présenté en Comité Technique afin d'obtenir son avis avant toute présentation pour validation en Conseil Municipal.

Le tableau annexé dresse les modifications proposées pour optimiser le fonctionnement des services municipaux.

L'avis du Comité technique ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- accepter les ouvertures et les transformations de postes et autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires,
- autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE FRONT NATIONAL

## **M. LE MAIRE**

Monsieur FLORIAN ?

## **M. FLORIAN**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme régulièrement dans cette enceinte et après que ce rapport ait fait l'objet d'un avis du Comité Technique, en l'occurrence le 17 mars 2016, où le Comité Technique a d'ailleurs validé et donné un avis positif pour l'ouverture et les transformations de postes. Tout est dans la délibération. Il y a à la fois des créations et des transformations de postes, 4 créations de postes et 1 transformation de poste.

## **M. LE MAIRE**

Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame BOUILHET.

## **MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, au mois de février 2016, nous nous sommes abstenus sur l'extension du stationnement payant... Ce n'est pas ça ? (*rires*)

## **M. LE MAIRE**

Là, il s'agit du tableau des effectifs. Il se peut qu'il y ait des surveillants du stationnement payant dans le lot, mais... Vous continuez ? Non, très bien. On y reviendra plus tard.

Monsieur ROUVEYRE.

## **M. ROUVEYRE**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, vous vous souvenez qu'on vous avait interrogés et on a eu un petit débat concernant la création de postes d'assistant à des élus. Il a été extrêmement compliqué d'avoir des informations. Nous avons fini par les obtenir. Nous avons, par exemple, appris que c'était notamment une assistance pour Madame CALMELS. On n'a jamais trop su ce que le profil du poste relevait. De quoi les missions qui étaient attribuées à cette personne étaient, mais surtout sans que ça n'attire véritablement votre attention, j'avais pointé du doigt et je m'interrogeais sur le fait que ce poste était rattaché au Cabinet. Il n'y avait pas de problème à cette époque-là.

Puis dans la délibération que vous nous présentez aujourd'hui, on a une nouvelle création d'un poste pour assister un élu et, cette fois-ci, le poste est rattaché à la Direction générale. Je m'interroge en Commission et je reçois une réponse pour le moins curieuse qui m'indique que la première délibération, celle du mois précédent, comportait une erreur. Une erreur, je ré-insiste quand même sur ce point, ça n'avait jamais, ni pour vous Monsieur le Maire, ni pour aucun autre élu de la Majorité, pourtant suscité une quelconque interrogation. Une erreur puisqu'on me dit dans ce courrier de réponse qu'il ne fallait pas rattacher cet assistant au Cabinet, mais bien à la Direction générale. Déjà, premier élément, nous vous demanderons de refaire voter le Conseil municipal parce qu'il s'agit, de notre point de vue, plus que d'une erreur matérielle.

Deuxième élément, Monsieur le Maire, nous serions curieux de connaître pour chacun des membres du Cabinet et ainsi que ceux qui seraient dépendants de la Direction générale et qui assistent des élus d'avoir communication de leur profil de poste. Aujourd'hui, nous ne comprenons pas très bien puisque le budget consacré à l'économie a baissé de 57 %, si on met de côté et c'est traité par ailleurs, la subvention pour la Cité du vin. On ne comprend pas très bien pourquoi Madame CALMELS qui, quand elle intervient d'ailleurs sur la question d'économie intervient au titre de Vice-Présidente de la Métropole puisque, si j'ai bien compris, c'est à la Métropole qu'un certain nombre de choses se passent. Pourquoi elle aurait besoin d'une assistance sur cette thématique à la Mairie de Bordeaux. Je suis sûr qu'il y a des explications extrêmement rationnelles, que tout est très clair, mais si on pouvait avoir ces deux éléments-là, nous en serions évidemment satisfaits.

## **M. LE MAIRE**

C'était la bonne ?

## **MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, oui, c'était bien la bonne. Au mois de février 2016, nous nous sommes abstenus sur l'extension du stationnement payant dans la Ville de Bordeaux. Nous avons précisé que l'achat d'horodateurs nécessiterait l'embauche d'agents de sécurité supplémentaires dans un contexte budgétaire de baisse des dotations de l'État.

Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver la création de 4 postes d'ASVP. Il nous semble évident que ceux-ci ont principalement pour objectif d'étendre votre politique de verbalisation des automobilistes résidents et visiteurs. Cette politique est régulièrement contestée dans tous les quartiers concernés. La presse locale en fait l'écho plusieurs fois par mois. Elle ne règle ni les problèmes de circulation et de pollution, ni ceux du stationnement, bien au contraire. Tous les parcs-relais construits depuis 10 ans sont saturés et vous envisagez d'en construire de nouveaux. Voilà les conséquences de vos décisions d'éliminer du centre-ville les places de parking en surface.

Le contexte économique est très difficile pour nos citoyens. Cette politique de matraquage fiscal a commencé sous la présidence de Nicolas SARKOZY. Voilà au moins un point de convergence que vous aurez avec lui lors de la primaire de votre mouvement : la multiplication des taxes et autres prélèvements. L'avenir est à la maîtrise des dépenses publiques et à des modérations fiscales. L'avenir, c'est un ratio de nombre de fonctionnaires sur la totalité de la population active, comparable à nos plus proches voisins européens. Créer un poste de fonctionnaire, c'est s'engager à lui fournir un travail jusqu'à son départ à la retraite. Dans le contexte actuel de baisse des dotations de l'État, cela nous semble pour le moins imprudent. Vous nous demandez d'aller contre les intérêts de nos compatriotes et pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

## **M. LE MAIRE**

Monsieur FLORIAN ?

## **M. FLORIAN**

Je vais peut-être repréciser les choses s'agissant de la création, aujourd'hui, d'un poste pour une assistante d'élus. D'ailleurs, je m'étonne d'ailleurs que Monsieur ROUVEYRE s'intéresse de si près aux assistants d'élus. Je ne sais pas comment ça se passe au Département si chaque Vice-Président a une assistante ou pas.

## **M. LE MAIRE**

Parlons de la Mairie.

## **M. FLORIAN**

En l'occurrence, aujourd'hui, c'est une ouverture de poste. Je vais repréciser quelque chose que j'ai déjà dit dix fois. Il ne faut pas confondre ce qui relève d'une ouverture budgétaire à une ouverture au tableau des effectifs. À savoir que - et là, c'est le cas comme c'était déjà le cas le mois précédent - ce sont des agents qui sont déjà agents de la Ville ou contractuels ou agents territoriaux, l'objet de la délibération c'est ou une affectation, ou le passage d'un statut de contractuel à un statut plus pérenne. C'est des gens qui étaient déjà dans la collectivité.

Le mois précédent, et je vous ai répondu .... Quand vous dites que ça a mis du temps, ça a dû mettre 15 jours pour qu'on vous réponde. Je vous ai répondu, la dernière fois, c'est quelqu'un qui était en statut contractuel auprès d'un service qui, après mutualisation, était à la fois dans le service, mais travaillait pour des élus, en l'occurrence des conseillers délégués, ils sont 5 ou 6 dans une même délégation. Je vous ai déjà formulé cette réponse. Ce n'est pas une création de poste, c'est une création de poste au sens administratif, mais c'est quelqu'un qui était contractuel, première chose. Aujourd'hui, il s'agit de pouvoir recruter en interne quelqu'un qui soit rattaché à une élue, en l'occurrence - et je crois que je vous ai répondu - c'est dans le cadre de la délégation sur le sport. Je rappelle qu'aujourd'hui tous les élus n'ont pas d'assistante, mais qu'on a la chance d'avoir des élus de plus en plus

impliqués dans leurs missions et que là où certains élus partageaient les assistantes, en termes d'optimisation de moyens et surtout de compétences auprès des élus en charge de délégation, on peut réattribuer ou à temps complet ou à temps partiel des assistantes.

Sur l'affectation, le problème vient, mais il est réglé maintenant... Jusqu'à maintenant, les assistantes d'élus étaient rattachées au Secrétariat général. Le Secrétariat général fait partie de ces services qui ont été mutualisés, donc aujourd'hui relevant de Bordeaux Métropole. Il aurait été inconvenant que les assistants d'élus de la Ville de Bordeaux dépendent et soient à la charge de Bordeaux Métropole. Il y a eu, effectivement, pendant 1 à 2 mois, une légère difficulté sur « Où est le rattachement ? ». Aujourd'hui, je le maintiens, le rattachement des assistants d'élus se fait auprès d'une délégation Ville, mais ça sera annoncé dans un prochain CT pour pas que ce soit en service mutualisé. Par ailleurs, l'ensemble des assistantes ou assistants d'élus sont des fonctionnaires territoriaux aujourd'hui, il n'y a pas de raison non plus qu'ils soient rattachés au Cabinet, mais ça, c'est le choix personnel des uns ou des autres.

**M. LE MAIRE**

Bon, c'est beaucoup d'explications pour quelque chose de très simple et de très clair.

Monsieur ROUYEYRE ?

**M. ROUYEYRE**

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, considérez que je suis limité parce que je trouve que c'est encore plus abscons que...

**M. LE MAIRE**

Quand on ne veut pas comprendre, on trouve tout abscons.

**M. ROUYEYRE**

Oui, mais faites avec mon niveau intellectuel relativement bas, essayez de vous mettre à ma portée. Ce que je ne comprends pas, c'est est-ce que les assistants d'élus ...

**M. LE MAIRE**

Attendez, on va prendre un dessin.

**M. ROUYEYRE :**

Non, mais parce que nous sommes élus. À la rigueur, si vraisemblablement, ça ne dépend pas du Cabinet qu'on pourrait avoir des élus à la Direction générale, je suppose que certains élus, ici présents et d'opposition, vous poseront aussi la question de savoir s'ils ne pourraient pas avoir, eux également, des assistants d'élus rattachés à la Direction générale. Écoutez, moi, je pose un certain nombre de questions. Je pense que d'autres en poseront aussi. Est-ce que Monsieur FLORIAN, vous pouvez nous dire aujourd'hui, puisque vous avez l'air de maîtriser le dossier, combien il y a d'assistants d'élus ?

**M. LE MAIRE**

Bien, on va arrêter ce débat.

**M. ROUYEYRE :**

À chaque fois que vous ne savez pas répondre, vous voulez arrêter ce débat.

**M. LE MAIRE**



On vous fournira les choses. Tout ça est parfaitement clair. Il y a des assistants de groupes. Vous bénéficiez d'assistants de groupes. Aujourd'hui, dans ce tableau d'effectifs, on vous indique très précisément que ce ne sont pas des emplois supplémentaires, ce sont des transformations d'emploi. Je sais bien que Madame CALMELS vous inspire une affection particulière et que vous examinez....

**M. ROUYEYRE**

Je l'adore.

**M. LE MAIRE**

Oui, mais on comprend bien pourquoi parce que vous allez l'avoir dans les pattes pour longtemps, figurez-vous.

**M. ROUYEYRE :**

Ce sera un plaisir !

**M. LE MAIRE**

On comprend bien pourquoi elle vous intéresse. Il se trouve que cette fois-ci ce n'est pas elle qui en bénéficie, c'est Madame PIAZZA. Le débat est clos. Vous votez pour ou vous votez contre le tableau d'effectifs, on ne va pas continuer indéfiniment.

**M. ROUYEYRE :**

On va voter contre compte tenu de ce peu d'explications.

**M. LE MAIRE**

Les gens qui nous regardent doivent se dire « À quoi ils passent leur temps ? ».

Qui est contre ? Voilà, vous votez contre, c'est très bien. Qui s'abstient ? Et on avance un peu. On a fortement progressé, une demi-heure pour deux dossiers. Il n'y a plus que 6 heures devant nous. Mais c'est normal, c'est ça la démocratie. Il faut en accepter les règles. On continue.

**MME MIGLIORE**

Délibération 134 : « Fonds d'intervention local 2016 ».

Créations de postes- Cette action impacte l'effectif de la collectivité.

Action	Situation actuelle du poste			Situation future du poste					Commentaires
	Libellé poste	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Création de poste				Assistant d'élú	Direction générale	Secrétariat Général	Adjoint administratif	C	
Création de poste				Agent de surveillance de la voie publique	DGPRP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Création de poste				Agent de surveillance de la voie publique	DGPRP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)
Création de poste				Agent de surveillance de la voie publique	DGPRP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Adjoint technique	C	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Transformation des postes existants- Les missions restent inchangées seuls les cadres d'emplois évoluent ou le poste peut nécessiter à titre exceptionnel le recrutement d'un agent contractuel. Ces mouvements n'ont pas d'impact sur les effectifs de la ville.

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emploi	Catégorie	
Transformation de poste	Chargé de projet	DGSC	Direction du développement social urbain	Attaché	A	Chargé de projet	DGSC	Direction du développement social urbain	Attaché	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu contractuellement (art.3-3-2 loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

**D-2016/133**

**Plan de formation 2016 de la Ville de Bordeaux. Décision.  
Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'élaboration du plan de formation par l'ensemble des collectivités territoriales au profit de leurs agents est une obligation qui trouve sa source dans les lois du 26 janvier 1984 (relative à la fonction publique territoriale) et du 12 juillet 1984 (relative à la formation des agents). La loi du 19 février 2007 est venue confirmer cette obligation.

Son élaboration est par ailleurs l'occasion de renforcer le dialogue social, pour lequel l'ensemble des acteurs, représentants du personnel, élus, agents, cadres et DRH ont un rôle majeur à jouer pour définir et mettre en œuvre la politique de formation de la collectivité.

Le plan de formation triennal de la Ville de Bordeaux (2013-2015) est arrivé à échéance le 31 décembre dernier. Il a notamment permis la réalisation d'un grand plan management « horizon 2015 » à destination des managers. Il a également assuré la poursuite de la professionnalisation des agents, avec entre autre les préparations concours et examens. De plus, les actions de formation en hygiène et sécurité se maintiennent et représentent 25% des formations réalisées chaque année. Enfin, il est à noter que le nombre total de jours de formation, toutes catégories confondues, représente en moyenne plus de 12000 jours par an sur ces trois années.

Aujourd'hui, dans un contexte de mise en œuvre de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il a été acté la réalisation de deux plans de formation sur une base annuelle : un pour les 1300 agents transférés à la Métropole qui s'intégrera dans le plan de formation Métropole et un pour les agents restant Ville de Bordeaux (plus celui du CCAS).

Afin de proposer un plan de formation annuel réaliste et réalisable pour les agents de la Ville de Bordeaux mais aussi respecter le calendrier de l'évaluation et du plan de formation de la Métropole pour les agents transférés au 1er janvier 2016, le recensement des besoins en formation individuels et collectifs s'est terminé le 30 novembre 2015.

Aujourd'hui, l'analyse est réalisée et a conduit à l'élaboration du plan de formation 2016 pour la Ville de Bordeaux.

Il reprend la même trame que le plan précédent avec les **6 objectifs** suivants :

- 1- les formations statutaires obligatoires
- 2- les formations hygiène, sécurité et santé au travail
- 3- les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité
- 4- les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents
- 5- les formations métiers
- 6- les projets spécifiques des directions et des services

Il est à noter que ces objectifs sont communs à la Ville de Bordeaux, au CCAS et à la métropole. Ils se retrouvent également dans le partenariat avec le CNFPT.

Pour rappel, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, une nouvelle convention avec le CNFPT a été passée. En effet, ce partenariat s'est élargi et comprend Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et le CCAS.

Pour l'ensemble de la durée du partenariat, le nombre de journées de formation à organiser par le CNFPT et financé dans le cadre de la cotisation est de 350 jours, 200 journées pour Bordeaux Métropole et 150 journées pour la Ville de Bordeaux et le CCAS.

Cette répartition est établie à titre indicatif, elle pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de l'évolution et de la réalité des besoins.

De plus, il est à préciser que la mise en œuvre du plan de formation 2016 a débuté dès le mois de janvier. En effet, certaines formations relevant des obligations réglementaires et sécuritaires, des formations individuelles validées par la hiérarchie, des formations collectives avec le CNFPT et des formations internes ont été mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Le plan de formation 2016 reprend l'ensemble des besoins collectifs issus du recensement par direction déclinés en objectif et axe de formation pour l'année 2016.

Ces besoins relèvent à la fois des préconisations des directions mais aussi de la compilation des besoins individuels.

De plus, en fin de plan est repris l'ensemble des besoins transversaux de formation toutes directions confondues décliné par objectif et axe de formation.

### **OBJECTIF 1 : Formations statutaires obligatoires**

Tout au long de l'année en fonction des recrutements, stagiairisation et évolution de carrière des agents

### **OBJECTIF 2 : Formations hygiène, sécurité et santé au travail**

*L'ensemble des demandes relevant de cet objectif a été inscrit au plan. Cependant, avant chaque inscription à des formations payantes, le service formation procédera à une vérification de l'adéquation entre la demande et le profil de poste de l'agent (par exemple, vérification que l'agent conduit un véhicule poids lourd avant de l'inscrire au permis E, etc.)*

La **formation des acteurs de la prévention** se poursuivra avec notamment des actions spécifiques destinées à la formation de nouveaux assistants de prévention.

Les formations de **sauvetage secourisme du travail (SST)** et les recyclages continueront d'être mis en œuvre en portant une attention particulière sur l'affectation physique des agents formés afin que sur chaque site, un agent soit capable d'intervenir en cas de problème.

L'action sur le **maniement des extincteurs** se poursuivra avec la formation des agents de toutes les directions restant à former.

Les formations « **habilitations électriques** » continueront en s'appuyant notamment sur les préconisations du document unique et sur les documents mis en place par les conseillers de prévention.

Les formations **permis de conduire et conduite d'engins (CACES)** grâce aux marchés en cours dans le domaine se poursuivront. Face aux évolutions de la réglementation, quelques agents devront passer la Formation Initiale Minimale Obligatoire (**FIMO**) ou la Formation Continue Obligatoire (**FCO**).

Un plan transversal de formation au **travail en hauteur** sera priorisé cette année par la mise en place d'actions intra payantes.

Les formations **HACCP** (système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments) seront montées en intra avec le CNFPT (éducation et petite enfance surtout).

Une formation de base à la **sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)** est à programmer cette année notamment pour les sports.

La formation continue des policiers municipaux aux Techniques de Sécurité en Intervention (TSI) se poursuit (formation interne) avec en plus cette année la mise en place des formations au Taser (CNFPT).

La formation aux Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (**PSE2**) dans les piscines sera généralisée à l'ensemble des agents en 2016 afin d'harmoniser les pratiques et former les agents au même niveau de secourisme nécessaire pour l'exercice de leurs missions.

Enfin, la **formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)** lancée en 2015 pour deux directions pilotes doit s'achever au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Elle pourra être étendue à d'autres directions en particulier les agents de la Direction de la Petite Enfance et de la Famille (DPEF).

### **OBJECTIF 3 : Formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité**

*De la même façon l'ensemble des demandes a été inscrit au plan sous réserve de l'adéquation avec les missions du poste de travail et dans un objectif de mutualisation des moyens (mise en œuvre de plans de formation intra pour les demandes récurrentes et transversales).*

En ce qui concerne les besoins en formation à l'**anglais**, ils se poursuivent notamment dans le cadre de la formation interne et par un formateur vacataire.



Des besoins en formation **management** continuent d'être exprimés du fait notamment de la réorganisation de certaines directions ou services (DPGPR, DGESS, DGSC).

Des actions spécifiques pour améliorer l'**accueil de la population** sont prévues cette année en particulier pour les agents des mairies de quartiers et de la DGSC.

**OBJECTIF 4 : Outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents**

*Les demandes de formations diplômantes, de congé formation, de VAE et de bilans de compétence nécessitent de rencontrer les agents au préalable pour valider leur projet .Bien entendu, les départs en formation resteront conditionnés à l'activité du service.*

Les dispositifs de formation liés au **développement des compétences clé** et aux **remises à niveau** vont se poursuivre avec la constitution de nouveaux groupes de formation. Par ailleurs, des remises à niveau sont désormais proposées par le CNFPT pour l'accès à certaines préparations aux concours et examens.

**Les formations informatiques** de base (Word et Excel) très demandées par les agents seront mises en œuvre cette année par le biais d'intra CNFPT mais aussi d'intras payants.

La thématique de **la gestion des conflits** se poursuivra cette année avec des intras avec le CNFPT.

Les demandes de **préparation aux concours et examens** restent nombreuses et sont réalisées par le CNFPT. De plus, le service formation a mis en place depuis l'an dernier via l'intranet des ressources en ligne.

Les dispositifs de formation spécifiques à l'attention des **agents en reclassement** vont se poursuivre.

**OBJECTIF 5 : Formations liées aux spécificités des métiers.**

Ces demandes en formations reflètent la diversité des métiers et donc des besoins en formation.

Pour ces formations, les agents doivent remplir des demandes formalisées de stages validées par leur supérieur hiérarchique. En cas de demande de stage payant, le service formation procèdera à un arbitrage en fonction du coût et de l'adéquation de la formation avec les missions du poste de travail.

**OBJECTIF 6 : Projets spécifiques des directions**

Des plans spécifiques de formation continuent ou vont être mis en place pour les agents de la DGPRP (la proximité territoriale), de la DGESS (éducation, petite enfance), de la DGAC (conservatoire).

A l'issue de l'année 2016, un bilan sera établi sur les actions réalisées par direction et par objectif. Il sera transmis aux directions et également présenté en CT.

**En conclusion**, le plan de formation 2016 reste soumis à certaines conditions, à savoir :

- le cadre budgétaire
- l'investissement des agents qui doivent s'inscrire (bulletins d'inscription) et être présents en formation sous peine de pénalité financière pour la collectivité (30€/jour/agent en dessous du seuil défini par la convention)
- l'investissement des managers dans l'accompagnement de leurs équipes
- les possibilités du CNFPT pour répondre à nos demandes
- les possibilités de déploiement de la formation interne

Le plan de formation 2016 sera communiqué au CNFPT qui établit entre autre sur cette base son programme de formation.

L'avis du Comité Technique ayant été requis, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire, à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Direction générale des ressources humaines et administration générale  
Direction de la gestion des emplois et des ressources  
Centre formation et développement des compétences

# **PLAN DE FORMATION 2016**

## Ville de Bordeaux

# **SOMMAIRE**

## **I/ LA TRAME DU PLAN DE FORMATION**

## **II/ LES BESOINS COLLECTIFS DE FORMATION ISSUS DU RECENSEMENT**

**Direction Générale de la Proximité et de la Relation à la Population – DGPRP**

**Direction Générale Education, Sports et Société - DGESS**

**Direction Générale Solidarités et de la Citoyenneté – DGSC**

**Direction Générale des Affaires Culturelles – DGAC**

## **III/ LES BESOINS TRANSVERSAUX**

## I/ LA TRAME DU PLAN DE FORMATION

### **OBJECTIF I : LES FORMATIONS STATUTAIRES D'INTEGRATION** *Formations non difables*

### **OBJECTIF II : LES FORMATIONS HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL** *Formations non difables*

AXE 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail

AXE 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens

AXE 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail

AXE 4 : Sensibiliser aux risques professionnels et intégrer la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité dans le quotidien des équipes

AXE 5 : Prévenir l'usure professionnelle

### **OBJECTIF III : LES FORMATIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA COLLECTIVITE**

*Formations difables*

AXE 1 : Soutenir les actions de développement durable

AXE 2 : Valoriser et porter Bordeaux à l'international

AXE 3 : Soutenir la politique de développement local

AXE 4 : Le recrutement et l'accompagnement des travailleurs handicapés

AXE 5 : Améliorer l'accueil de la population et accueillir les différences



AXE 6 : Accompagner les managers dans leur fonction

AXE 7 : Développer la qualité

AXE 8 : Sécuriser et optimiser la gestion comptable, financière et juridique

AXE 9 : Partager la gestion des Ressources Humaines

AXE 10 : Accompagner le développement de la participation citoyenne

#### **OBJECTIF IV : LES OUTILS ET MOYENS POUR L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES AGENTS** *Formations difables*

AXE 1 : Renforcer les connaissances de base nécessaires à la vie professionnelle

AXE 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelle

AXE 3 : Se positionner et évoluer

AXE 4 : Accompagner la mobilité des agents et les reclassements médicaux

#### **OBJECTIF V : LES FORMATIONS METIERS** *Formations difables*

AXE 1 : Informatique, logiciels spécifiques et Internet perfectionnement

AXE 2 : Urbanisme et patrimoine

AXE 3 : Ressources Humaines

AXE 4 : Vie sociale et citoyenneté

AXE 5 : La culture

AXE 6 : Le petit enfant, l'enfant et l'adolescent

AXE 7 : Métiers techniques

AXE 8 : Proximité, sécurité et territoires

**OBJECTIF VI : LES PROJETS SPECIFIQUES DES DIRECTIONS ET DES SERVICES** *Formations non difables*

AXE 1 : Les archives : Accompagnement à la réouverture des archives au public

AXE 2 : Les écoles : Professionnalisation des agents

AXE 3 : Le Conservatoire : Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement

AXE 4 : Les mairies de quartier : Chargés d'accueil et secrétaires généraux

AXE 5 : Le service réglementation des enseignes/publicités : Accompagnement des agents

AXE 6 : Les piscines : Professionnalisation des agents

AXE 7 : Etat civil : City Web

## II/ LES BESOINS COLLECTIFS DE FORMATION ISSUS DU RECENSEMENT (PRECONISES PAR LES DIRECTIONS)

### Direction Générale de la Proximité et de la Relation à la Population – DGPRP

Objectif	Axe	Direction du service demandeur	Besoins en formation	Nombres approximatifs d'agents concernés	Public	Année(s) prévisionnelle(s) de mise en œuvre	Modalités de mise en œuvre
Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail	<i>Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail</i>	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Sauveteur secouriste du travail (SST)	A déterminer		2016	Formation interne
	<i>Axe 5 : Prévenir l'usure professionnelle</i>	Direction de la logistique et des interventions sur le domaine public	PRAP	56	A déterminer	2016	Formation interne
Objectif 3 : Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité	<i>Axe 2 : Valoriser et porter Bordeaux à l'international</i>	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Anglais : utilisation d'un lexique	10	Agents de Police Municipale	2016	Formation interne
	<i>Axe 6 : Accompagner les managers dans leur fonction</i>	Direction occupation du domaine public	Encadrement intermédiaire	3	Cadres B	2016	Inter CNFPT
		Direction occupation du domaine public	Encadrement intermédiaire	11	Cadres B et C	2016	Intra CNFPT
Objectif 4 : Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents	<i>Axe 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelle</i>	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Prévenir les conflits avec les usagers sur la voie publique	Entre 15 et 20	ASVP	2016	Intra CNFPT
Objectif 5 : Les formations métiers	<i>Axe 8 : Proximité, sécurité et territoires</i>	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Apprendre à reconnaître de faux documents	Entre 15 et 20	Agents de Police Municipale	2016	Intra CNFPT

<b>Objectif 6 : Les projets spécifiques des Directions et des Services</b>	<b>Axe 4 : Les mairies de quartier : Chargés d'accueil et secrétaires généraux</b>	Direction de la proximité territoriale	Management des équipes	9	Secrétaires généraux et chef de service	2016	Intra CNFPT
		Direction de la proximité territoriale	Relations avec les élus	9	Secrétaires généraux et chef de service	2016	Intra CNFPT
		Direction de la proximité territoriale	DRH	9	Secrétaires généraux et chef de service	2016	Formation interne
		Direction de la proximité territoriale	Urbanisme	9	Secrétaires généraux et chef de service	2016	Formation interne
		Direction de la proximité territoriale	Techniques du bâtiment et de voirie	28	Responsables techniques de quartier, chargés de proximité et chargés de travaux	2016	Intra CNFPT
		Direction de la proximité territoriale	Responsabilité pénale et juridique des chantiers réalisés sur le domaine public	28	Responsables techniques de quartier, chargés de proximité et chargés de travaux	2016	A déterminer
		Direction de la proximité territoriale	Accueil Physique et téléphonique	8	Chargés d'accueil	2016	Intra CNFPT

<b>Objectif 6 : Les projets spécifiques des Directions et des Services</b>	<b>Axe 4 : Les mairies de quartier : Chargés d'accueil et secrétaires généraux</b>	Direction de la proximité territoriale	Connaissances des services de la ville et de la métropole	8	Chargés d'accueil	2016	Formation interne
		Direction de la proximité territoriale	Indicateurs et tableaux de bords	9	Secrétaires généraux et chef de service	2016	Intra CNFPT
	<b>Axe 5 : Le service réglementation des enseignes/publicités : Accompagnement des agents</b>	Direction occupation du domaine public	Accompagnement des placiers	A déterminer	Régisseurs et régisseurs suppléants	2016	A déterminer
		Direction occupation du domaine public	Accompagnement des placiers	23	Placiers et contrôleurs de secteur et marché	2016	A déterminer
		Direction occupation du domaine public	Projet interlocuteur unique	A déterminer	Régisseurs, régisseurs suppléants et ensemble du service enseignes	2016	A déterminer
		Direction occupation du domaine public	Plaçage	28	Ensemble du service	2016	A déterminer



## Direction Générale des Affaires Culturelles - DGAC

Objectif	Axe	Direction du service demandeur	Besoins en formation	Nombres approximatif d'agents concernés	Public	Année(s) prévisionnelle(s) de mise en œuvre	Modalités de mise en œuvre
<b>Objectif 2 : Les formations hygiènes, sécurité et santé au travail</b>	<b>Axe 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens</b>	Musées des arts décoratifs et du design	Guide et serre-file	25	Tous publics	2016	Formation interne
		Musées des arts décoratifs et du design	Manipulation des extincteurs	5	A déterminer	2016	Intra CNFPT
		Musée d'Aquitaine	Manipulation des extincteurs	6	A déterminer	2016	Intra CNFPT
		Musée des beaux arts	Manipulation de la SSI (système de sécurité incendie) de niveau 1 et 2	7	Surveillance sécurité	2016	A déterminer
	<b>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</b>	Musées des arts décoratifs et du design	Sensibilisation au travail en hauteur, risques de chutes et EPI	7	Pour les utilisateurs d'échelles, escabeaux ou marchepied	2016	Budget dédié
		Conservatoire	Travail en hauteur	3	Personnel travaillant à Fieffé	2016	Budget dédié

<b>Objectif 2 : Les formations hygiènes, sécurité et santé au travail</b>	<b>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</b>	Musée d'Aquitaine	Travail en hauteur	3	A déterminer	2016	Budget dédié
		Musée d'Aquitaine	BS BE Manœuvre	17	A déterminer	2016	Intra CNFPT
		Musée d'Aquitaine	Soudure à l'arc	4	Agents techniques	2016	Formation interne
	<b>Axe 5 : Prévenir l'usure professionnelle</b>	Musée d'Aquitaine	Gestes et postures	10	A déterminer	2016	Formation interne
		Musée des beaux arts	Devenir actrice/acteur en prévention des risques liés à l'activité physique	A déterminer	Agent d'accueil et de surveillance	2016	Formation interne
		Bibliothèques	Gestes et postures	25	Adjoints, assistants qualifiés en charge du patrimoine	2016	Formation interne
<b>Objectif 3 : Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité</b>	<b>Axe 2 : Valoriser et porter Bordeaux à l'international</b>	Musée des beaux arts	Anglais : débutant	3	Agents d'accueil	2016	Formation interne
		Musée des beaux arts	Anglais perfectionnement	9	A déterminer	2016	Formation interne
		Musée d'Aquitaine	Anglais	5	A déterminer	2016	Formation interne
<b>Objectif 4 : Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents</b>	<b>Axe 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelles</b>	Musée des beaux arts	Excel 2007 : Initiation au tableur	5	Agents d'accueil et de surveillance	2016	Intra CNFPT
		Musée d'Aquitaine	Logiciel Excel base et perfectionnement	5	A déterminer	2016	Intra CNFPT
		Bibliothèques	Maîtriser les fondamentaux de Word 2013	8	Bibliothécaires	2016	Intra CNFPT
		Bibliothèques	Maîtriser les fondamentaux d'Excel 2013	8	Bibliothécaires	2016	Intra CNFPT

<b>Objectif 5 : Les formations métiers</b>	<b>Axe 5 : La culture</b>	Bibliothèques	Conservation, entretien et petites réparations	10	Agents du patrimoine	2016	A confirmer
		Bibliothèques	Bibliothèque numérique : Acquérir des documents numériques en lecture publique	10	A déterminer	2016	Inter CNFPT
		Bibliothèques	Jeunesse et numérique : quel apport pour quelles expériences ?	10	A déterminer	2016	Inter CNFPT
<b>Objectif 6 : Les projets spécifiques des Directions et des Services</b>	<b>Axe 1 : Les archives : Accompagnement à la réouverture des archives au public</b>	Archives	Sécurité des biens et des personnes	20	A déterminer	2016	A déterminer
		Archives	Accueil des publics en situation de handicap physique et psychique	15	L'ensemble des agents en situation d'accueillir du public	2016	A déterminer
	<b>Axe 3 : Le conservatoire : Accompagnement à la mise en œuvre du projet d'établissement</b>	Conservatoire	Former les enseignants à l'accompagnement des adolescents difficiles	18	Professeur de danse	2016	Intra CNFPT
		Conservatoire	Former les enseignants du conservatoire à l'évaluation des élèves	140	Enseignants artistiques	2016	A déterminer
		Conservatoire	Former le conseil de direction élargi à l'évaluation des agents	Demande à préciser			

## Direction Générale Solidarités et de la Citoyenneté - DGSC

Objectif	Axe	Direction du service demandeur	Besoins en formation	Nombres approximatif d'agents concernés	Public	Année(s) prévisionnelle(s) de mise en œuvre	Modalités de mise en œuvre
Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail	<i>Axe 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens</i>	DGSA	Incendie/évacuation	A déterminer	A déterminer	2016	Formation interne
	<i>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</i>	DGSA	Risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien	19	A déterminer	2016	Intra CNFPT
Objectif 3 : Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité	<i>Axe 5 : Améliorer l'accueil de la population et accueillir les différences</i>	DGSA	Lutte contre les discriminations	30	A déterminer	2016	CNFPT ou autre
		DGSA	Accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	11	Agents administratifs et d'accueil	2016 - 2017	Intra CNFPT
	<i>Axe 6 : Accompagner les managers dans leur fonction</i>	DGSA	Positionnement en tant que responsable de service	10	Responsable de services + responsables de secteurs	2016	Intra CNFPT
Objectif 4 : Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents	<i>Axe 1 : Renforcer les connaissances de base nécessaires à la vie professionnelle</i>	DGSA	Enjeux et impacts dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement	21	Responsables + Directeurs	2016	CNFPT
		DGSA	Secret partagé, secret professionnel	12	Coordinateurs + Gestionnaires	2016	Intra CNFPT
	<i>Axe 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelle</i>	DGSA	Tableau de bord et pilotage	20	Responsables + Directeurs	2016	Intra CNFPT
Objectif 5 : Les formations métiers	<i>Axe 4 : Vie sociale et citoyenneté</i>	DGSA	Accompagnement des personnes âgées qui souffrent de pathologie	19	Coordinateurs + gestionnaires de cas + responsables secteurs	2016	CNFPT

<b>Objectif 5 : Les formations métiers</b>	<b>Axe 4 : Vie sociale et citoyenneté</b>	DGSA	Connaissance du vieillissement	60 en 2016 60 en 2017	Tous les agents de la DGSA	2016 - 2017	Intra CNFPT
<b>Objectif 6 : Les projets spécifiques des Directions et des Services</b>	<b>Axe 7 : Etat civil : City Web</b>	DACI	City Web	A déterminer	Officier d'état civil	2016	A déterminer

### Direction Générale Education, Sports et Société - DGESS

Objectif	Axe	Direction du service demandeur	Besoins en formation	Nombres approximatif d'agents concernés	Public	Année(s) prévisionnelle(s) de mise en œuvre	Modalités de mise en œuvre
<b>Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail</b>	<b>Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail</b>	Direction des sports	Sauveteur Secouriste du Travail	21	A déterminer	2016	Formation interne
		DVAE	Sauveteur Secouriste du Travail - Recyclage	3	Agents dont le dernier recyclage est de 2014	2016	Formation interne
	<b>Axe 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens</b>	Direction de l'éducation	Manipulation des extincteurs	A déterminer	Agents des écoles	2016	Intra CNFPT
		DEPEF	Manipulation des extincteurs	A déterminer	Agents auprès des enfants	2016	Intra CNFPT
		Direction des sports	Révision PSE 2	60	MNS	2016	Budget dédié
		Direction des sports	CAEP MNS	10	MNS	2016	Direction départementale et cohésion sociale

<b>Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail</b>	<b>Axe 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens</b>	Direction des sports	Manipulation des extincteurs	5	Agents du service	2016	Intra CNFPT
		Direction des sports	Risques chimiques N1	22	A déterminer	2016	A déterminer
		Direction des sports	CACES 1 - Recyclage	35	A déterminer	2016	Budget dédié
		Direction des sports	ERP	2	A déterminer	2016	CNFPT
		DVAE	Guides et serre-files	9	Tous les agents de la Dune	2016	Formation interne
		DVAE	Règlementation des ERP	8	Tous les agents de la Dune	2016	CNFPT
	<b>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</b>	Direction de l'éducation	Les normes HACCP	12	Agents des écoles	2016	Intra CNFPT
		Direction de l'éducation	Habilitation électrique	107	Agents des écoles	2016	Intra CNFPT
		Direction stratégie urbaine patrimoine et prévention des risques	Formation - sensibilisation au travail en hauteur, risques de chutes et EPI	6	Agents techniques et agents de maîtrise	2016	Budget dédié
		Direction stratégie urbaine patrimoine et prévention des risques	Formation à l'utilisation, montage et démontage d'échafaudages	2	Agents techniques	2016	Budget dédié
		Direction stratégie urbaine patrimoine et prévention des risques	Formation à la vérification d'échafaudage	2	Agents techniques	2016	Budget dédié
		Direction stratégie urbaine patrimoine et prévention des risques	Habilitation électrique	3	Agents techniques et agent de maîtrise	2016	Intra CNFPT
		DEPEF	HACCP	50	Agents en poste cuisine + CAP PE	2016	Intra CNFPT
		Direction des sports	Habilitation électrique	26	A déterminer	2016	Intra CNFPT

<b>Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail</b>	<b>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</b>	Direction des sports	Formation - sensibilisation au travail en hauteur, risques de chutes et EPI	30	A déterminer	2016	Budget dédié
		DVAE	Utilisation de produits d'entretien	6	Agents techniques et manager	2016	CNFPT
		Direction des Sports	Self défense	4	Animateur	2016	Budget dédié
		DVAE	Risques routiers professionnels	9	Tous les agents de la Dune	2016	A déterminer
		DVAE	Utilisation, mise en œuvre et maintenance des EPI	7	Managers et agents techniques	2016	A déterminer
	<b>Axe 4 : Sensibiliser aux risques professionnels et intégrer la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité dans le quotidien des équipes</b>	DVAE	Travail sur écran de visualisation	4	Agents administratifs	2016	A déterminer
	<b>Axe 5 : Prévenir l'usure professionnelle</b>	DVAE	Prévention des risques liés à l'activité physique	6	Agents techniques	2016	Formation interne
		DEPEF	Prévention des risques liés à l'activité physique	A déterminer		2016	Formation interne
		Direction de l'éducation	Echauffement - Etirements au travail	A déterminer		2016	Budget dédié
	<b>Objectif 3 : Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité</b>	<b>Axe 1 : Renforcer les connaissances de base nécessaire à la vie professionnelle</b>	DVAE	Connaissance de base sur les associations	5	Tous les agents de la Dune	2016
<b>Axe 8 : Sécuriser et optimiser la gestion comptable, financière et juridique</b>		Direction de l'éducation	Accompagnement à l'élaboration d'un marché public et à la rédaction d'un cahier des charges	9	Agents du SAG et des marchés publics	2016	A déterminer

<b>Objectif 4 : Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents</b>	<b>Axe 1 : Renforcer les connaissances de base nécessaire à la vie professionnelle</b>	Direction de l'éducation	Formation au fait religieux et à la laïcité	A déterminer	Agents des écoles	2016	CNFPT
	<b>Axe 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelle</b>	Direction de l'éducation	Initiation Word	53	RDS écoles	2016	Formation interne
		Direction de l'éducation	Initiation Excel	53	RDS écoles	2016	Formation interne
		DPEF	Utiliser les fonctions de base d'Excel	A déterminer	directrices + adjointes + chef de service	2016	Formation interne
		DVAE	Excel, base de données et tableaux croisés dynamiques	4	Agents administratifs	2016	Formation interne
		Direction des sports	Gestion des conflits	29	A déterminer	2016	CNFPT
		DPEF	Perfectionnement Gestor	50	RDS écoles	2016	Atelier informatique
<b>Objectif 5 : Les formations métiers</b>	<b>Axe 6 : Le petit enfant, l'enfant et l'adolescent</b>	Direction de l'éducation	La relaxation pour les petits	135	Agents des écoles maternelles	2016	Formation interne
		Direction de l'éducation	Le rôle éducatif du professionnel en charge des 3-12 ans	45	Agents des écoles	2016	Intra CNFPT
		Direction de l'éducation	Connaissance de l'enfant 7-12 ans	45	Agents des écoles	2016	Intra CNFPT
		Direction de l'éducation	L'agressivité chez l'enfant et les enjeux éducatifs de l'autorité bienveillante	A déterminer	Agents des écoles	2016	CNFPT ou autre
		Direction de l'éducation	L'enfant face à une situation familiale difficile	10	Agents des écoles	2016	CNFPT ou autre



<b>Objectif 5 : Les formations métiers</b>	<b>Axe 6 : Le petit enfant, l'enfant et l'adolescent</b>	Direction de l'éducation	L'agressivité de l'enfant de plus de 2 ans	A déterminer	Agents des écoles	2016	CNFPT ou autre
		Direction de l'éducation	Les repères de l'enfant entre interdit et tolérance	A déterminer	Agents des écoles	2016	CNFPT ou autre
		DPEF	La diversité culturelle des familles	29	Agents des écoles	2016	Réseau girondin
		DPEF	La bientraitance dans les lieux d'accueil de la petite enfance et la prévention en matière de douce violence	A déterminer	Agents auprès des enfants	2016	Intra CNFPT
		DPEF	Communication gestuelle associée à la parole pour les bébés et les jeunes enfants - niveau 1 et 2	A déterminer	Agents auprès des enfants	2016	Intra CNFPT
		DPEF	Apaisement et disponibilité pour et auprès des enfants	42	Agents auprès des enfants	2016	Intra CNFPT
		DPEF	L'écoute et la communication avec les parents	29	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
		DPEF	Parole de l'enfant : pourquoi et comment l'écouter ?	27	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
		DPEF	Le toucher bienveillant	30	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
		DPEF	Aider l'enfant à désactiver son stress	A déterminer	Agents auprès des enfants	2016	CNFPT ou autre

<b>Objectif 5 : Les formations métiers</b>	<b>Axe 6 : Le petit enfant, l'enfant et l'adolescent</b>	DPEF	L'attachement mère-enfant et les modes de maternage	22	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
		DPEF	L'enfant face à une situation familiale difficile	49	Agents auprès des enfants	2016	CNFPT ou autre
	<b>Axe 6 : Le petit enfant, l'enfant et l'adolescent</b>	DPEF	Ecoute et communication avec les familles	30	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
		DPEF	Assistante maternelle / les parents : Construire une relation sereine	14	Agents auprès des enfants	2016	Réseau girondin
<b>Objectif 6 : Les projets spécifiques des Directions et des Services</b>	<b>Axe 2 : Les écoles : Professionnalisation des agents</b>	DPEF	Logiciel GAMINE	50	Personnel utilisateur	2016	Prestataire
		Direction de l'éducation	Formation utilisation tablette numérique/ logiciel Gamine	300	RDS écoles et/ou référents restauration et suppléants	2016	Formation interne
		Direction de l'éducation	Conduite de réunion	50	RDS écoles	2016	CNFPT
		Direction de l'éducation	La médiation	50	RDS écoles	2016	CNFPT
		Direction de l'éducation	Du stress au mieux être au travail	50	A déterminer	2016	CNFPT ou autre
		DEPEF	Réglementation PSU et règlement de fonctionnement de la Ville : pour une gestion efficace	A déterminer	Directrice de crèches + chefs de service DPE	2016	Formation interne
	<b>Axe 6 : Les piscines : professionnaliser les agents</b>	Direction des sports	Formation PSE 2 pour les titulaires PSE 1	14	MNS	2016	Intra payant

### III/ LES BESOINS TRANSVERSAUX

Objectif	Axe	Besoins en formation	Nombres approximatif d'agents concernés	Année(s) prévisionnelle(s) de mise en œuvre	Modalités de mise en œuvre
Objectif 2 : Les formations hygiène, sécurité et santé au travail	<b>Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail</b>	Sauveteur secouriste du travail	Plus de 21	2016	Formation interne
	<b>Axe 2 : Assurer la sécurité et l'hygiène auprès des citoyens</b>	Manipulation des extincteurs	26	2016	Intra CNFPT
		Sécurité ERP	10	2016	CNFPT
	<b>Axe 3 : Posséder les connaissances et habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail</b>	Nouvelle habilitation électrique	126	2016	Intra CNFPT
		Recyclage habilitation électrique	155	2016	Intra CNFPT
		CACES et recyclage	111	2016	Budget dédié
		Permis poids lourd	2	2016	Budget dédié
		Travail en hauteur	50	2016	Budget dédié
		HACCP	62	2016	Intra CNFPT
	<b>Axe 5 : Prévenir l'usure professionnelle</b>	PRAP Gestes et postures	Une centaine	2016	Formation interne
Objectif 3 : Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité	<b>Axe 2 : Valoriser et porter Bordeaux à l'international</b>	Anglais débutant	8	2016	Formation interne
		Anglais perfectionnement	9	2016	Formation interne
		Anglais : utilisation d'un lexique	10	2016	Formation interne
	<b>Axe 5 : Améliorer l'accueil de la population et accueillir les différences</b>	Accueil physique et téléphonique	19	2016	Intra CNFPT
	<b>Axe 6 : Accompagner les managers dans leur fonction</b>	Fondamentaux du management pour les nouveaux arrivants	25	2016	Intra CNFPT
	<b>Axe 9 : Partager la gestion des Ressources Humaines</b>	Formation de formateurs internes	1 groupe en 2016	2016	Intra CNFPT
		Rassemblement des formateurs internes	18	2016	Intra CNFPT

<b>Objectif 4 : Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents</b>	<b>Axe 1 : Renforcer les connaissances de base nécessaires à la vie professionnelle</b>	Remise à niveau français	12	2016	Intra CNFPT
		Développement des compétences clés	8	2016	Intra CNFPT
		Remise à niveau avant prépa concours	En fonction du nombre d'inscrits et des résultats aux tests cnfpt	2016	Inter CNFPT
	<b>Axe 2 : Disposer des repères et outils utiles en situation professionnelle</b>	Bureautique : Word	96	2016	Intra CNFPT
		Bureautique : Excel	75	2016	Intra CNFPT
		Gestion des conflits	60	2016	Intra CNFPT

**D-2016/134**  
**Fonds d'Intervention Local 2016. Affectation de subventions.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 14 décembre 2015 en a précisé le montant pour l'exercice 2016.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de ces crédits sur les quartiers Bordeaux Maritime / Chartrons – Grand Parc – Jardin Public / Centre Ville / Saint Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux / Nansouty – Saint Genès / Bordeaux Sud / Caudéran, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

Chaque dossier a été présenté, par le demandeur, au bureau de la commission permanente qui a donné son avis.

**QUARTIER BORDEAUX MARITIME**

**Total disponible : 54 252,88 euros**

Montant déjà utilisé : 7 500 euros

Affectation proposée : 19 905 euros

**Reste disponible : 26 847,88 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER DE BACALAN - ADIQ	Aide au fonctionnement de l'association.	300
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	Participation à la sortie de fin d'année à Aqualand.	1 485
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BORDEAUX LAC	Soutien à l'organisation du Trophée Seniors de Bordeaux.	600
BORDEAUX CRITERIUM CYCLISTE INTERNATIONAL - BCCI	Participation à l'organisation du Grand Prix Cycliste International Bordeaux 2016.	2 500
KAN-KRA TEAM	Aide au fonctionnement de l'association.	2 000
MANA	Aide à l'organisation, en partenariat avec d'autres structures, d'une journée autour de la beauté des femmes le 12 mars 2016, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.	1 500
MASCARETS	Participation à la mise en place du Festival Nomades 2016 avec des interventions dans les écoles de Bacalan.	3 000
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	Soutien à la manifestation Tremplin des 2 rives.	1 000
ACTIFS 33	Aide à la création d'un atelier de français.	1 000

ASSOCIATION USEP DE L'ECOLE PUBLIQUE BORDEAUX LAC II	Participation au spectacle de fin d'année de la chorale des élèves de l'école.	420
COLLECTIF BORDEAUX-MARINOPOLE	Aide au fonctionnement de l'association.	100
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES DE LA GIRONDE (Conseil Local FCPE Charles Martin Blanqui)	Aide pour le développement d'une action de sensibilisation à la réduction des déchets à destination des parents et des élèves notamment, durant les évènements hors temps scolaires avec l'achat de gobelets lavables.	500
DROP DE BETON	Participation à l'action "Proximité Emploi Rugby" sur le quartier des Aubiers le 28 septembre 2016.	2 000
FOOT BALL CLUB BORDEAUX AQUITAINE 33	Aide à l'action "Sport Citoyen", accompagnement de départs autonomes d'une soixantaine de jeunes Bordelais âgés de 15 à 20 ans.	500
LE KFE DES FAMILLES	Soutien à l'action "Kfé Mobile" place Buscaillet d'avril à septembre.	1 000
THEATRE DU PONT TOURNANT	Participer à la programmation d'un spectacle entièrement en langue des signes ou bilingue mêlant comédiens malentendants et entendants une fois par trimestre.	1 000
UNION SPORTIVE CHARTRONS - Maison de Quartier	Participation à l'opération Euro 2016 Foot Ensemble le mercredi 22 juin.	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>19 905</b>

**QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC**

Total disponible : 60 000 euros

Montant déjà utilisé : 21 215 euros

Affectation proposée : 10 350 euros

Reste disponible : 28 435 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
UNION SPORTIVE CHARTRONS - Maison de Quartier	Aide à la mise en place de la fête de l'école Balguerie « Festival Rock'n Balguerie » le mardi 28 juin.	1 500
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Participation au financement des actions Grand Parc en Mouvement 2016 (vide grenier, repas de quartier et festivités de fin d'année)	1 500
	Participation à l'animation du Carnaval du Grand Parc le 8 avril 2016.	2 000

ASSOCIATION DES CENTRES D'ANIMATION DE QUARTIERS DE BORDEAUX - ACAQB	Aide au projet Ludo Bébé du centre d'animation du Grand Parc.	750
	Participation à la manifestation « Grand Parc en Fête » le 3 et 4 juin 2016.	2 500
COLLECTIF FETE DU JEU DE BORDEAUX	Aide à l'organisation de la fête nationale du jeu 2016 au Jardin Public de Bordeaux le 28 mai.	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 250</b>

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES, DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES MEDIAS CULTURELS	Organisation de deux actions culturelles : la dictée de l'été dans le cadre de Grand Parc en Fête 2016 et les AOC de la diversité sur la citoyenneté et l'engagement.	1 100
<b>TOTAL</b>		<b>1 100</b>

**QUARTIER CENTRE VILLE**

Total disponible : 76 706,53 euros

Montant déjà utilisé : 25 265 euros

Affectation proposée : 7 300 euros

Reste disponible : 44 141,53 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	Soutien à l'organisation du Festival de Caves.	300
AGORA DES ARTS	Aide à l'organisation du concours de peinture dans les rues de Bordeaux le dimanche 3 juillet 2016	2 000
ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX INVENTIONS LIBRES (ASIL)	Soutien au Festival la Semaine K du 30 mai au 5 juin 2016.	1 500
TRANSFERT	Participation à la mise en place de la 6ème édition de l'exposition collective de Street-Art de Bordeaux.	2 500
POLAR EN CABANES - LES AMIS DE CHESTER HIMES EN AQUITAINE, A ARCACHON ET SUR LE BASSIN (ACHAAB)	Aide à l'organisation du Festival du roman et du film noirs (place Camille Jullian et cinéma Utopia).	1 000
<b>TOTAL</b>		<b>7 300</b>

**QUARTIER SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX**

Total disponible : 45 400 euros

Montant déjà utilisé : 8 200 euros

Affectation proposée : 9 300 euros

Reste disponible : 27 900 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
------------------------------	--------	---------------------

COMITE D'ANIMATION DU QUARTIER TONDU-CARREIRE	Aide au fonctionnement de l'association.	1 000
GENERATIONS TAUZIN	Aide au fonctionnement de l'association.	2 800
LE 4 DE BORDEAUX	Participation à l'organisation du "Festival Théâtre".	2 000
MAISON DUPEUX	Aide au fonctionnement de l'association.	1 500
SAINT AUGUSTIN 2015	Soutien à l'organisation du "Printemps de St Augustin".	2 000
<b>TOTAL</b>		<b>9 300</b>

**QUARTIER NANSOUTY – SAINT GENES****Total disponible : 42 300 euros**

Montant déjà utilisé : 12 350 euros

Affectation proposée : 855 euros

**Reste disponible : 29 095 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
LE LABO, REVELATEUR D'IMAGES	Soutien à la mise en place d'une exposition et à son vernissage sur les grilles du jardin des Dames de la Foi	855
<b>TOTAL</b>		<b>855</b>

**QUARTIER BORDEAUX SUD****Total disponible : 60 891 euros**

Montant déjà utilisé : 6 760 euros

Affectation proposée : 10 400 euros

**Reste disponible : 43 731 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
DES JARDINS, DES VOISINS	Aide au développement du potager coopératif et du réseau de rues végétalisées sur le quartier	1 200
CRE'ART: COMPAGNIE REG'ART	Participation à la création de pièces de théâtre avec surtitres en langue des signes française	1 000
OPTIMISATION MEMOIRE	Aide au développement d'un projet de médiation entre 5 jeunes et 5 personnes âgées isolées pour apprendre à utiliser les nouvelles technologies	600
LES P'TITS GRATTEURS	Soutien à la manifestation "l'Hôpital des meubles"	2 000
LUDOLUDIK	Aide au fonctionnement de la ludothèque et à l'organisation du FestiLudik	1 000
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	Soutien à l'organisation du Festival de Caves	800
LA TRIBALE DEMARCHE	Soutien à l'organisation de la fête de quartier "Du Coeur à la Rue"	1 500



COMPAGNIE THEATRALE L'OEIL - LA LUCARNE	Participation au remplacement du matériel technique, de la régie lumière et son	1 500
Ô PLAFOND	Aide à la végétalisation de la rue Saint Vincent de Paul et à l'organisation d'un évènement festif pour imaginer l'évolution de la place Marie Curie	800
<b>TOTAL</b>		<b>10 400</b>

**QUARTIER CAUDERAN**

Total disponible : 52 080,30 euros

Montant déjà utilisé : 31 000 euros

Affectation proposée : 8 080 euros

**Reste disponible : 13 000,30 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
COMPAGNE PRESENCE MICHEL CAHUZAC	Participation à l'achat de rehausseur de siège de cinéma	880
CENTRE DE RESSOURCES D'ECOLOGIE PEDAGOGIQUE D'AQUITAINE - CREPAQ	Soutien à l'organisation d'un goûter pour le lancement de deux lignes de pédibus à l'école Stéthélin	300
VIVRE A CAUDERAN	Aide à la mise en place d'animation par France Bleu dans le cadre du Printemps de Caudéran	1 400
PETANQUE-CLUB DES TROIS	Soutien à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Bordeaux de Pétanque au parc de Lussy	500
AVANT GARDE JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA	Aide à l'organisation de la journée Caudéranie sur la place de l'église en septembre 2016	5 000
<b>TOTAL</b>		<b>8 080</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

## **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DU GROUPE FRONT NATIONAL

## **M. LE MAIRE**

Monsieur FLORIAN ?

## **M. FLORIAN**

Oui, j'imagine que cette délibération doit faire l'objet d'une question en particulier sur une opération inscrite parmi les quartiers sur lesquels on a une attribution de somme. Je ne vais pas vous lire le détail. Vous connaissez le dispositif et j'imagine que l'Adjoint du quartier qui serait concerné par la question qui ne va pas tarder à venir sera en mesure de vous répondre.

## **M. LE MAIRE**

Si maintenant, vous posez les questions avant qu'on vous les pose, où va-t-on ? Monsieur HURMIC ?

## **M. HURMIC**

Ce n'est pas une question de cet ordre-là que je vais vous poser, je vous rassure, mais simplement vous préciser que depuis le début de cette mandature pratiquement, avec Delphine JAMET, nous votons systématiquement contre toutes les décisions du FIL – Fonds d'Intervention Local – contre toutes les subventions également du FIQ – Fonds d'Intervention des Quartiers. Dès le début de la mandature, nous avons précisé quel était l'esprit de notre opposition. On vous a dit « Tant que vous ne démocratiserez pas l'affectation de ces fonds, nous voterons contre ». D'abord, je trouve ça un peu regrettable cette position systématique parce que nous sommes heureux de voir certaines associations profiter des fonds qui leur sont octroyés par la Municipalité, mais en même temps, nous ne trouvons pas normal que ces subventions soient entre les mains exclusives du Maire-Adjoint de quartier.

C'est la raison pour laquelle nous vous avons déjà fait un certain nombre de propositions concernant une amélioration de la démocratie locale. Au départ, vous aviez l'air d'y prêter une attention plutôt favorable, Monsieur le Maire, et puis on a l'impression que ça s'est un peu perdu au fil du temps. De même, lorsque nous avons proposé l'institution de budgets participatifs, vous aviez eu l'air intéressé. Je crois même que vous avez parlé de Commission et puis, on n'en a plus du tout entendu parler. C'est la raison pour laquelle avec Delphine JAMET, nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure et nous avons élaboré un document que je vais vous remettre dans un instant, que nous avons appelé « *12 propositions pour renouveler la démocratie à Bordeaux* ». Nous considérons et nous avons la conviction même, et nous ne sommes pas les seuls, que la démocratie locale est essoufflée, ici comme ailleurs, et a besoin d'être réinventée. De plus en plus d'habitants, je ne sais pas si vous le constatez comme nous, ne souhaitent plus être simplement consultés tous les 6 ans ; et entre 2 échéances électorales, simplement informés une fois les décisions prises. Ils ne veulent pas se contenter d'une démocratie saisonnière et intermittente, mais souhaitent pouvoir réellement participer à l'élaboration de la décision. Pour nous, la participation citoyenne n'est pas concurrente – et là, peut-être que nous divergeons, Monsieur le Maire - pour nous, la participation citoyenne n'est pas concurrente de la démocratie représentative comme le craignent trop d'élus réticents à la promouvoir, mais elle est complémentaire. Je note qu'un journal aussi sérieux que la *Gazette des Communes* récemment faisait un article intitulé *Participation citoyenne : le blocage vient essentiellement des élus*. Il était fait appel à un certain nombre de chercheurs dans ce domaine-là, je n'ai rien inventé, qui voient dans la participation citoyenne une alternative sérieuse permettant de renforcer la légitimité de la démocratie représentative. C'est un peu l'esprit des propositions que nous vous faisons aujourd'hui. Notre projet s'articule autour de 5 priorités :

- 1, démocratiser les Conseils de quartiers ;
- 2, instituer des budgets participatifs ;
- 3, interpellier le Conseil municipal ;
- 4, développer la participation numérique ;
- 5, élargir le champ du dialogue public.

On vous demande, Monsieur le Maire, de mettre un terme rapide à notre opposition systématique aux subventions du FIL et du FIQ en regardant attentivement les propositions que nous vous faisons. Elles ne sont pas toutes à

prendre. Ce qu'on veut surtout, c'est instituer le débat et puis qu'on puisse en discuter et puis que certaines puissent retenir votre attention.

Je note que lorsqu'on insiste notamment sur le tirage au sort des membres des Commissions permanentes des Conseils de quartier, c'est tout sauf fantaisiste. Vous nous avez déjà accordé, je dirais, une première réponse positive en instituant la moitié des représentants des Commissions permanentes tirée au sort, mais j'ai bien noté que le débat qu'on a eu à la Métropole, vendredi dernier, et notamment l'intervention de Monsieur MOLLAT, Président du C2D, insistait sur les bienfaits et les mérites de ce tirage au sort des consultés pour que ce ne soit pas uniquement les consultés institutionnels, comme j'ai l'occasion de le dénoncer régulièrement. C'est une proposition que nous faisons dans ce sens-là qui n'est pas fantaisiste.

Et également, dernier point, Monsieur le Maire, j'ai lu un peu avec consternation le journal *Sud-Ouest* samedi dernier à propos d'un sujet qui rentre parfaitement dans le cadre des propositions que nous vous faisons aujourd'hui sur la démocratie participative. Un sujet qui est très débattu aujourd'hui, c'est la rénovation du Stade Lescure. La rénovation du Stade Lescure, il y a eu les Comités de pilotage, enfin un Comité de pilotage au moins auquel nous avons participé et depuis, vous avez créé des ateliers thématiques. J'ai noté, mais je le savais déjà, mais là ça a été officialisé par un article du journal qu'à ces Comités thématiques, systématiquement étaient exclus tous les opposants. C'est-à-dire c'est de l'entre-soi. Je vais vous citer, je n'invente rien, je cite exactement ce que dit l'Adjoint chargé de ce dossier. Je cite, pour expliquer le fait que les adversaires du projet n'étaient pas conviés, il dit : « On ne peut pas hurler, vociférer, distribuer des tracts assassins et demander à collaborer dans ce type d'ateliers destinés à la co-construction ». Fin de citation. Ça veut dire que, quand vous créez des ateliers thématiques, vous considérez que tous les opposants ne sont pas les bienvenus dans la mesure où ils ont manifesté sur la voie publique leur opposition.

Ce que je vous propose, ce que nous vous proposons, Monsieur le Maire, c'est à travers ces propositions, de gérer mieux au niveau local les projets municipaux en intégrant le plus possible, y compris les gens qui ne partagent pas votre point de vue. Voilà un peu le sens et l'esprit de nos 12 propositions pour renouveler la démocratie à Bordeaux.

## **M. LE MAIRE**

C'est parfait. Je n'avais pas attendu, si vous me permettez de vous le dire, votre intervention pour savoir que la démocratie participative et la démocratie représentative n'étaient pas contradictoires, mais se confortaient l'une l'autre. Je suis heureux d'entendre cette vérité première. Je ne vais pas nommer, dans les Conseils de quartiers, une majorité d'opposants. Je vois que c'est ça votre rêve. Non, on ne nommera pas une majorité d'opposants. Ce n'est pas de la démocratie de donner la majorité aux opposants. Par ailleurs, la démocratie représentative, ce n'est pas la violence dans le propos. C'est la volonté de débattre. Il se trouve que dans l'affaire Lescure, il y a un certain nombre de gens qui défendent un intérêt personnel, l'intérêt de leur maison. Je pourrais vous citer quelques exemples très précis et qui mettent complètement de côté l'intérêt général. Ces débats se poursuivent. Ils ont déjà abouti à de très profondes modifications du projet, ce qui prouve qu'il n'y a pas que des béni-oui-oui, il y a aussi des gens qui ont souhaité qu'il soit modifié. En revanche, les opposants systématiques qui distribuent dans les boîtes aux lettres des tracts mensongers en dénaturant complètement le projet, ce n'est pas de la démocratie, ou alors c'est Nuit debout. Vous avez oublié de rajouter Nuit debout dans votre liste. Très bien. On peut la rajouter. On voit ce que ça donne quand on laisse les choses déraiper ainsi.

Madame BOUILHET ?

## **MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, le soutien aux Associations nous semble généralement parfaitement légitime, mais nous regrettons, comme à chaque Conseil municipal, que les votes de ces subventions soient faits de façon groupée et non détaillée. Pour cette résolution, nous souhaitons des précisions sur l'Association Kan-Kra Team. Cette Association située aux Chartrons est une école de boxe thaïe. Elle sollicite une subvention de 2 000 euros pour aide au fonctionnement de l'association. Ce motif de demande est pour le moins générique. Pouvez-vous nous fournir des éléments chiffrés sur cette association, tel que le budget de fonctionnement, nombre d'employés, nombre d'élèves, etc. car d'après un site internet professionnel - *societe.com* - cette association est en fait un club de sport, créé le 25 mars 2010. Ce club à 0 salarié, a eut des salariés au cours de l'année de référence, mais plus d'effectif au 31/12. Mais les comptes et bilans de cette association ne sont pas accessibles gratuitement. 2 vidéos sont en ligne sur Youtube. Nous sommes très soucieux de l'utilisation de l'argent de nos concitoyens *a fortiori*

dans le contexte actuel. Comment ces 2 000 euros vont-ils être dépensés ? En attendant, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE**

Monsieur ROBERT ?

**M. ROBERT**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, brièvement, on peut toujours se féliciter que l'opposition contribue par un certain nombre de propositions et pour ma part, j'ai pris connaissance du document de Monsieur HURMIC. J'ai été très déçu parce que j'y ai trouvé un certain nombre de poncifs, de vérités sur la démocratie participative et je crois qu'il nous a habitués à mieux. Il faut quand même rappeler que Bordeaux a été en avance. En 1995, on a créé les Conseils de quartiers alors qu'ils ne sont devenus obligatoires qu'en 2002. Il y a très peu de villes aujourd'hui qui tirent au sort les Conseillers de quartiers, 33 %. Sur ce mandat, 50 %. Il y a aussi très peu de villes qui associent les citoyens au choix des subventions en amont, dont je rappelle qu'il n'est pas laissé au Maire-Adjoint de quartier, mais c'est bien ce Conseil municipal qui le vote. Il y a un certain nombre de vos propositions avec lesquelles nous ne pouvons être qu'en désaccord. Tirer 100 % des Conseillers de quartier au sort, je crois que ça n'est pas respecter d'un côté la démocratie représentative, de l'autre la démocratie participative. Ce 50-50 est un équilibre précieux des dispositifs d'interpellation citoyenne à partir de 2 000 signatures, mais nous n'attendons pas les 2 000 signatures, heureusement, pour nous préoccuper de ce que nous demandent nos concitoyens. Et vous terminez par cette formule qui, malheureusement, vient encore gâcher le propos : que Bordeaux devienne un territoire hautement citoyen. Je ne sais pas ce que c'est qu'un territoire hautement citoyen. Ça veut dire qu'il doit y avoir des territoires bassement citoyens. En tout cas, ces propositions ressemblent terriblement à l'art d'empêcher les gens de comprendre quoi que ce soit *in fine*. Tout n'est pas parfait, nous travaillons à la demande de Monsieur le Maire, notamment sur les questions de budget participatif, mais les choses marchent bien à Bordeaux. La démocratie participative ne se décrète pas, nous la pratiquons.

**M. LE MAIRE**

Madame DELATTRE ?

**MME DELATTRE**

Je voudrais répondre à la question du Front national. C'est une Association sur le quartier de Chantecrit, notamment, un quartier qui aurait mérité d'être « Politique de la ville » avec très peu d'associations. Kan-Kra Team, nous la soutenons parce qu'elle développe de la boxe féminine. Il est vrai que c'est important de pouvoir avoir une animation en la matière. Budget de fonctionnement parce qu'ils ont besoin de matériels. Nous avons une problématique de salle puisque l'Amicale laïque Dupaty a fermé ses portes, il y a quelques années, et que nous devons les aider pour avoir des locaux et exercer leurs activités associatives. Mais encore une fois, il n'y a absolument aucun problème. Avec l'association, je me permettrai de vous faire parvenir les éléments que vous demandez sur leur comptabilité.

**M. LE MAIRE**

Merci. Madame DELAUNAY ?

**MME DELAUNAY**

Un seul mot à Monsieur ROBERT. Monsieur ROBERT, sélectionner les personnes tirées au sort, ça n'est pas non plus de la véritable démocratie. Nous en avons eu une preuve formelle, cher Monsieur Fabien ROBERT. Je vous la dirai très précisément, si vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE**

La suite sur Twitter. Voilà. Je ne sais pas comment on peut faire autrement que de prendre les listes électorales et de tirer au sort. On tire au sort. C'est exactement ce qu'on fait sur la moitié. Naturellement, quand les gens refusent, on recommence. C'est exactement ce qui se passe d'ailleurs quand on tire au sort les jurés d'assises. Quand les gens refusent, évidemment, on ne les oblige pas.

Monsieur HURMIC ?

### **M. HURMIC**

Vous faites référence aux jurés d'assises, vous avez raison, mais 100 % des jurés sont tirés au sort. Il y a 3 magistrats professionnels et 9 jurés tirés au sort. Ça veut dire qu'on fait confiance à ...

### **M. LE MAIRE**

Mais les Conseils de quartiers ne sont pas des assises. Je le reconnais bien volontiers.

### **M. HURMIC**

Oui, mais les décisions, à mon avis, impliquent beaucoup moins la vie des gens. Je pense qu'autrefois, des jurés tirés au sort pouvaient juger de la vie et de la mort d'un citoyen. Je pense que les décisions qui sont prises dans les Conseils de quartiers impactent beaucoup moins la vie et la mort des habitants des quartiers.

Je voulais répondre à Monsieur ROBERT en lui disant que je m'attendais à ce qu'un Adjoint à la culture soit un peu plus curieux qu'il ne l'est. La culture, Monsieur ROBERT, ce n'est pas que l'entre-soi. Notamment quand vous me dites que vous ne savez pas ce que c'est que les « territoires hautement citoyens », je vous invite à regarder sur Internet, ce n'est pas compliqué. Je pense que vous savez vous servir d'un ordinateur, vous tapez « territoire hautement citoyen », vous allez voir que cela correspond non pas à un label, mais à des pratiques qui sont suivies par un certain nombre de villes. J'aimerais que, la prochaine fois, vous ne nous dites pas une nouvelle fois que vous ne savez pas ce que c'est qu'un territoire hautement citoyen.

### **M. LE MAIRE**

En tout cas, Monsieur ROBERT a raison de dire que, quand on lit vos propositions, on se demande si vous ne redécouvrez pas la Mairie. « La concertation préalable à tous les grands projets municipaux doit inclure l'organisation d'un débat qui porte sur l'opportunité même du projet ». Monsieur LOTHAIRE est là ? Combien de réunions de concertation avons-nous faites sur le BHNS dit de Caudéran ? Plusieurs réunions de concertation qui ont fait évoluer le projet avec deux solutions alternatives d'ailleurs : soit le passage par l'Avenue Charles de Gaulle, soit le passage par la rue de l'École normale. Un choix a été fait, et ainsi de suite.

Je comprends d'ailleurs assez mal... mais non, je comprends très bien, ici ce Conseil municipal est fait pour l'agressivité. C'est ça, essentiellement. À la Métropole, c'est un peu différent. La preuve, c'est que vous décernez des *satisfecit* à la Métropole avec un Conseil du développement durable dont la moitié des représentants des communes est désignée par tirage au sort alors qu'ici, nous avons la moitié des Commissions départementales et ce qui est bien à la Métropole n'est pas bien à la Mairie. Voilà exactement votre logique.

De grâce... C'est un bon exemple. Si je l'ai donné, c'est qu'il est bon. Nous faisons beaucoup de choses. Entre septembre 2015 et avril 2016, il y a eu plus de 200 réunions publiques avec plus de 8 000 Bordelais mobilisés. Je ne prends pas en compte tous ceux qui sont sur nos plateformes numériques, les pages Facebook, les permanences numériques, bordeaux.fr. Nous sommes en train de transformer la plateforme jeparticipe.bordeaux.fr en une plateforme métropolitaine et ainsi de suite. Les Conseils de quartiers créés dès 1995, désormais, nous les décentralisons puisque nous créons des Conseils de quartiers par sous-secteurs, des Conseils de proximité. C'est vrai à Caudéran, mais pas uniquement à Caudéran. Les Commissions permanentes dont la moitié des membres est tirée au sort. Les Conseils citoyens dans 6 secteurs prioritaires de la ville, ils sont en cours de désignation, conformément aux textes. Les groupes de contacts qui sont extrêmement nombreux. Le Pacte qui a fait l'objet, sous l'impulsion d'Alexandra SIARRI, d'une très profonde concertation avec tous les acteurs de la vie locale sans oublier les Participiales et tout le réseau que Madame BREZILLON entretient avec les associations. Donc, nous faisons beaucoup. Nous ne sommes pas absolument exemplaires. Bien entendu, je n'ai pas cette prétention. On peut aller plus loin, mais pas jusqu'à organiser le désordre institutionnalisé comme on le voit aujourd'hui dans certaines

initiatives non maîtrisées. La démocratie, c'est aussi notre représentativité. C'est le fait que c'est ce Conseil municipal qui a obtenu la confiance d'une grande majorité de nos citoyens, y compris d'ailleurs son opposition. C'est ça aussi la démocratie. Oui, à la démocratie participative, mais en soutien à la démocratie représentative et pas en substitution à la démocratie représentative.

Je me suis fait expliquer assez longuement ce que sont les budgets participatifs de la ville de Paris, ce n'est pas *bézeff, je préfère vous dire*. Ce n'est pas ça qui va changer la phase de la vie des Parisiens. C'est tout à fait marginal, tout à fait symbolique. S'il faut le faire, on le fera. Mais je veux regarder avant exactement ce que ça signifie. C'est encore une fausse querelle et, comme d'habitude, à l'occasion d'un dossier qui n'aurait pas mérité autant de flux d'éloquence, je vous rappelle que les Commissions permanentes sont systématiquement consultées maintenant sur l'attribution des subventions du FIQ et que c'est donc un progrès non négligeable.

Vous votez contre ? Allez-y, votez contre. Abstention ? Merci. Et on continue.

### **MME MIGLIORE**

Délégation de Madame Alexandra SIARRI, délibération 135. Logements locatifs aidés. Opération neuve réalisée par l'office public de l'habitat AQUITANIS. Demande de subvention.